

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2022

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

31 MARS 2022

CONTENU

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR	
INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS	
FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État des variations de l'actif net	2
État des opérations	3
État des flux de trésorerie	4
Calendrier du financement annuel de Patrimoine canadien	5
Notes sur les états financiers	6 - 8



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du Bureau de l'écran autochtone :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Bureau de l'écran autochtone, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des opérations, des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes sur les états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau de l'écran autochtone, comprenant l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des opérations, des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes sur les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée à la responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux exigences de déontologie applicables à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Entité à rester une entreprise en activité. La direction doit publier, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'Entité.

... suite à la page suivante



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permette toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous nous occupons aussi de ce qui suit :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude due à une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à demeurer une entreprise en activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'Entité à cesser d'être une entreprise en activité.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration attestant que nous nous sommes conformés aux exigences de déontologie pertinentes en matière d'indépendance et que nous leur communiquons toutes les relations et autres questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, sur les mesures de sauvegarde correspondantes.

*Loftus Allen & Co
Professional Corporation*

Comptables professionnels agréés, autorisés à
exercer la profession d'experts-comptables
agréés de l'Ontario

Toronto (Ontario)



Loftus Allen & Co. Professional Corporation

Chartered Professional Accountants

Le 29 juin 2023

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE


ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2022


(avec chiffres comparatifs pour 2021)

	2022	2021
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS	Saisir le texte ici	
Flux de trésorerie	954 199 \$	355 461 \$
Financement à recevoir	75 000	-
TVH récupérable	38 689	27 793
Charges payées d'avance	7 609	4 666
	1 075 497 \$	387 920 \$
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Dettes et charges à payer	38 509 \$	14 654 \$
Financement à payer	667 650	85 000
Revenus reportés, <i>note 5</i>	136 000	200 000
	842 159	299 654
ACTIFS NETS		
NON LIMITÉS	233 338	88 266
	1 075 497 \$	387 920 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :


Jean La Rose, président du conseil d'administration




Tom Darnay, trésorier du conseil d'administration

Les notes ci-jointes font parties intégrantes
de ces états financiers

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022 *(avec chiffres comparatifs pour 2021)*

	2022	2021
SOLDE , début de l'année	88 266 \$	(8 963) \$
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	145 072	97 229
SOLDE , fin de l'année	233 338 \$	88 266 \$

Les notes ci-jointes font parties intégrantes
de ces états financiers

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

ÉTAT DES OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022 (avec chiffres comparatifs pour 2021)

	2022	2021
REVENU		
Financement fédéral	13 060 000 \$	5 560 000 \$
Financement provincial	-	154 000
Financement du secteur privé	1 186 800	2 801 199
	14 246 800	8 515 199
DÉCAISSEMENTS ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT		
Fonds de soutien au développement de projets pour les créateurs de contenus cinématographiques autochtones	10 507 000	-
Développement du secteur	1 604 975	54 767
Formations et mentorat de Netflix	450 000	720 000
Autres programmes	180 000	-
Financement COVID-19 pour les créateurs autochtones	-	4 766 475
Fonds de solidarité	-	2 152 400
Dépenses de partenariats	38 752	135 655
Dépenses de programmes	35 224	33 996
	12 815 951	7 863 293
DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
Salaires, honoraires et rétributions	897 240	476 229
Consultations	230 592	1 878
Communications, promotion et marketing	62 139	43 156
Honoraires professionnels	50 318	19 569
Rencontres et événements	25 888	-
Bureau et généraux	19 600	13 845
	1 285 777	554 677
	14 101 728	8 417 970
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	145 072 \$	97 229 \$

Les notes ci-jointes font parties intégrantes
de ces états financiers

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022 *(avec chiffres comparatifs pour 2021)*

	2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	145 072 \$	97 229 \$
Excédent des recettes sur les dépenses		
VARIATIONS DU CAPITAL HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
(Augmentation) diminution du financement à recevoir	(75 000)	125 000
(Augmentation) des charges payées d'avance	(2 943)	(4 666)
(Augmentation) de la TVH à recouvrer	(10 896)	(27 793)
Augmentation des dettes et des charges à payer	23 855	92 420
Augmentation du financement à payer	582 650	-
Diminution du revenu reporté	(64 000)	(150 000)
AUGMENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	598 738	132 190
LIQUIDITÉS, début de l'année	355 461	223 271
LIQUIDITÉS, fin de l'année	954 199 \$	355 461 \$

Les notes ci-jointes font parties intégrantes
de ces états financiers

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

CALENDRIER DU FINANCEMENT ANNUEL DE PATRIMOINE CANADIEN POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Réel 2022	Budget 2022	Écart en plus (en moins) Budget
REVENU			
Gouvernement du Canada - Patrimoine canadien	13 000 000 \$	13 000 000 \$	- \$
DÉPENSES			
Engagements du programme - Fonds de soutien au développement de projets pour les créateurs de contenus cinématographiques autochtones	10 507 000	10 327 000	180 000
Développement du secteur	1 384 000	1 384 000	-
Salaires, honoraires et prestations	896 806	1 048 000	(151 194)
Consultants	68 610	64 300	4 310
Administration - opérationnel éligible	56 341	61 700	(5 359)
Administration - coûts d'exploitation	25 104	58 000	(32 896)
Administration - Communications	62 139	57 000	5 139
	13 000 000	13 000 000	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

Les notes ci-jointes font parties intégrantes
de ces états financiers

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

1. NATURE DE L'ORGANISME

Le Bureau de l'écran autochtone (« l'organisme ») a été constitué le 7 novembre 2019 sans capital social en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu en vertu du paragraphe 149 (1) (f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

L'organisme défend les conteurs autochtones sur écran et la souveraineté narrative au Canada par le biais de son financement et de ses activités de plaidoyer.

Ils aident les entreprises, les communautés et les individus autochtones à partager leurs histoires et leurs points de vue divers sur toutes les plateformes d'écran.

2. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Généralités

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif (NCOBNL). La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été correctement préparés en faisant preuve de discernement dans des limites raisonnables d'importance relative et dans le cadre des principes comptables résumés ci-dessous.

Reconnaissance des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les revenus et les dépenses liés aux activités sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel l'activité a lieu. Les subventions reçues au cours de l'année pour des dépenses à engager au cours de l'année suivante sont comptabilisées en tant que revenu reporté.

Les contributions non limitées sont comptabilisées en tant que revenu lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les contributions soumises à des restrictions externes sont comptabilisées en tant que revenu dans l'année au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont comptabilisées.

Les dons de services sont comptabilisés en tant que revenu à leur juste valeur estimée et reconnus en tant que charges lorsque le service est utilisé.

Services bénévoles

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par an à aider l'organisme à remplir sa mission. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme a reçu plus de 90 % de ses revenus de Patrimoine canadien (PCH). L'organisme est économiquement dépendant de PCH et n'existerait pas sans le soutien continu de PCH.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Catégories d'actifs et de passifs financiers

Conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, investissements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers.

Les valeurs comptables des instruments financiers de l'organisme sont les suivantes :

	2022	2021
Détenus à des fins de transaction (1)	954 199 \$	355 461 \$
Prêts et créances (2)	113 689	27 793
Autres passifs financiers (3)	842 159	299 654

(1) Comprend les liquidités en banque

(2) Comprend les subventions à recevoir et la TVH à recouvrer

(3) Comprend la dette bancaire, les dettes et les charges à payer, le financement à payer et les revenus reportés

Juste valeur

L'organisme a déterminé, en faisant preuve d'un grand discernement, la juste valeur estimée de ses instruments financiers sur la base des méthodes d'évaluation décrites ci-dessous. La juste valeur des instruments financiers de l'organisme est proche de leur valeur comptable aux fins des états financiers.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de chaque type d'instrument financier sont les suivantes :

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des créances, des dettes et des charges à payer est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers.

BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés concernent le financement d'exploitation restreinte reçus au cours de l'exercice en cours et se rapportant à des dépenses qui n'ont pas encore été encourues au cours de l'exercice financier en cours. Ces fonds reportés seront utilisés pour financer des projets en 2022 et dans les années à venir. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les dépenses correspondantes au financement sont encourues.

Les revenus reportés se composent des éléments suivants :

	2022	2021
Téléfilm Canada	100 000 \$	75 000 \$
Ontario Créatif	36 000	-
Amazon	-	100 000
Financement du partenariat CMPA	-	25 000
	136 000 \$	200 000 \$

6. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que COVID-19 était une pandémie et, à la fin du mois, pour sauver des vies, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont restreint les voyages, le commerce et les rassemblements. L'organisme a été en mesure de mettre en œuvre ses programmes actuels à distance, ce qui a permis de réduire les frais de déplacement et les coûts sur place, mais a augmenté les coûts numériques tels que les programmes informatiques et les autres coûts de production.